

# Typologie du tiers secteur

Variables	Secteur du marché en libre concurrence	Tiers secteur, associatif marchand et non-marchand	Secteur public
<b>Finalités</b>	Maximalisation des bénéfices pour les actionnaires qui ont investi dans le capital	Créer du changement social par la conscience des acteur-ice-s permettant l'expression de situations insatisfaisantes vécues et l'analyse de leurs causes	Fournir des services ou des produits à la population, sans lien direct avec la réalisation de bénéfices pour l'actionnaire (État)
<b>Logique d'action</b>	Concurrence	Coopération	Régulation
<b>Objectifs</b>	Production de valeurs économiques par la mise sur les marchés concurrentiels de biens et services	Production de services et de biens rencontrant les insatisfactions mises en évidence par l'analyse des acteur-trice-s	Production de services et de biens utiles à la régulation des composantes de l'État
<b>Cibles - Publics</b>	Actionnaires et clients	Les membres de l'association, les bénéficiaires des biens et services, les partenaires de l'action, la société dans son ensemble	L'État dans ses différentes composantes, ses agents et sa population
<b>Formes juridiques</b>	Sociétés commerciales comme les S.A., SPRL, SPRL-U, Société en commandite... Statut pour les indépendants et les artisans.	Non-marchand : Association de fait Association sans but lucratif... Marchand : Entreprise à finalité sociale sous les formes de sociétés coopératives ou les autres formes commerciales	Sociétés de droit public gérées par l'État, les Régions, les Communautés, les Provinces, les Communes, les intercommunales...
<b>Mode de financement</b>	Apport en capitaux par les actionnaires et réinvestissement des profits après rémunération du capital	Par « subvention » d'un des département de l'Etat, par les « dons » privés, par les « cotisations » des membres, par la « participation financière » des bénéficiaires.	Complexes et diversifiées, par les recettes du budget de l'Etat.
<b>GRH</b>	Dans un statut « d'indépendant » ou sous « contrat de travail salarié » suivant les liens de subordinations. La GRH peut aller de l'autoritaire jusqu'au participatif, restant +/- hiérarchisée, en lien avec un critère de réussite centré sur le profit dégagé	Contrat de volontaire (sans rémunération), convention avec un-e indépendant, contrat de travail salarié... La GRH est marquée par une organisation peut hiérarchisée, plutôt gérée « en réseau », le modèle participatif est central. Les variations de salaires dans la hiérarchie sont modérées et limitées à 1 pour 4 dans le secteur marchand à finalité sociale.	Les fonctionnaires, statutaires et contractuels, sont régis par des lois et réglementations, hors tout contrat de travail. La GRH est marquée par une organisation très hiérarchisée avec une répartition par grade, et un critère d'efficacité du service.